# Règles d'invitation des exposants Info'sup Bretagne Sud 2027

**(Votées lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2026)**

Le Conseil d'Administration de l'association Info'sup Bretagne Sud définit les règles d'invitation et valide toute demande de participation au regard des éléments suivants : statut de l'établissement, formations assurées, référentiel de formation, indication du coût, modalité de sélection, diplômes ou autres certifications préparés, taux de réussite à l'examen, données sur l'insertion professionnelle (taux d'emploi, postes occupés…).
La décision de participation (ou non) est prise en fonction de ces critères de qualité et aussi du souci de présenter une offre de formation équilibrée, représentative de l'orientation post-bac.

### Info'sup Bretagne Sud est un forum structuré en Pôles :

1 - Agriculture – biologie – biotechnologies
2 - Arts – culture – communication - Lettres
3 - BTP - industrie - informatique - sciences
4 - Commerce – gestion – droit – logistique – transport
5 - Hôtellerie – restauration – tourisme
6 - Médical – paramédical – social - sport
7 - Métiers de l'enseignement
8 - Sécurité – défense
9 - Village universitaire

**Pour 2027, un espace métier autour des métiers de la mer (sera précisé en lien avec Lorient agglomération)**

**Espaces d'information :**

1 - Vie étudiante.
2 - Information – Orientation tout au long de la vie

Un stand sur un pôle ne correspond pas obligatoirement à un seul diplôme, mais présente l'ensemble des diplômes d'un établissement relatifs à ce même pôle.
Un établissement ne peut pas présenter sur son stand un diplôme relevant d'un autre pôle (question de lisibilité)

## Conditions générales d'invitation

**Sont invités :**

- Tous les établissements du Morbihan, publics et privés sous contrat, qui dispensent des formations diplômantes homologuées post-bac, d'une durée minimale d'un an (sous statut scolaire ou apprentissage).
- Les établissements publics et privés sous contrat **du département** qui dispensent des formations en un an (types FCIL), accessibles aux titulaires du Bac
- Les établissements des bassins de Quimperlé et de Loudéac
- L'établissement le plus proche en respectant la règle : un établissement public/un établissement privé sous contrat, quand la formation n'existe pas dans le 56.
- Les deux universités du 56 présentent toutes leurs formations.
- Lorsque la formation n'existe pas, les autres universités de Bretagne sont sollicitées pour les présenter (licences, masters) et la règle public/privé sous contrat s'applique également.
- Les services universitaires d'information et d'orientation de Bretagne sont également invités pour présenter les autres formations de leur université.

Ces conditions ne s'appliquent pas :

- Aux écoles de commerce et à toute structure privée hors contrat, qui ne seront invitées que dans l'intérêt des élèves et uniquement si aucun établissement public ou privé sous contrat n'est disponible, sous réserve d'avoir transmis le dossier de demande d'inscription complété, qui doit être validé par le Conseil d'Administration.

**Sont exclus du forum :**

- Toute structure pratiquant une démarche à visée commerciale (diffusion de prospectus, souscription, constitution de fichiers nominatifs). Les élèves seront informés et un contrôle sera effectué durant le salon.
- Tout établissement n'ayant pas signé la charte éthique.